

La Cantine Scolaire

Le fonctionnement

La cantine scolaire municipale de Montpitol est une restauration en liaison froide, c'est-à-dire que les plats sont apportés de l'extérieur, quotidiennement, dans une camionnette réfrigérée et qu'ils sont mis à bonne température dans la cuisine de l'école, avant l'heure du déjeuner.

Le fournisseur est la société API, qui a été retenue dans le cadre d'une procédure d'appel d'offre depuis juillet 2016. Elle dispose d'un site internet sur lequel figurent ses engagements en matière nutritionnelle. (<http://www.api-restauration.fr/>)

Les tarifs

Pour l'année scolaire 2023/2024, le tarif est en fonction du coefficient familial (QF : [voir définition CAF](#)):

- * QF supérieur à 1400€ : 3,72€
- * QF entre 1100 et 1400€ : 3,24€
- * QF entre 900 et 1100€ : 2,94€
- * QF inférieur à 900€ : 2,78€

La facturation

Les repas font l'objet d'une facturation mensuelle par la Mairie de Montpitol qui est transmise directement par le biais des enfants.

Annulation de repas

Au cours de l'année, les parents ont la possibilité d'annuler ou commander un ou plusieurs repas, à condition d'avertir la mairie au plus tard la veille avant 9h uniquement par mail mairie-montpitol@wanadoo.fr

ATTENTION, la veille signifie : le vendredi pour le lundi, le lundi pour le mardi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi.

Tout repas retenu et non décommandé dans ce délai devra être réglé, même si l'enfant est absent de l'école le matin du jour concerné.